

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE ADWYA

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658- 2070 LA MARSA.

Appel à Candidatures Désignation d'Administrateurs indépendants au Conseil d'Administration de ADWYA

I. Objet :

ADWYA lance un appel à candidatures pour la désignation d'administrateurs indépendants, devant siéger à son Conseil d'Administration.

II. Conditions d'éligibilité :

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

a. CONDITIONS LEGALES

Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit satisfaire les conditions suivantes :

- ✓ doit être, obligatoirement, une personne physique ;
- ✓ ne doit pas être privé de ses droits civils ;
- ✓ ne doit pas être parmi les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
- ✓ ne doit pas être parmi les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce;
- ✓ ne doit pas faire l'objet d'un jugement définitif de faillite ;
- ✓ ne doit pas être administrateur, ou gérant de société déclarée en faillite ou condamné pénalement pour banqueroute.
- ✓ ne doit pas être en situation irrégulière vis-à-vis de l'administration fiscale et des organismes de sécurité sociale.
- ✓ ne doit pas être interdit, par des dispositions légales ou réglementaires particulières de quelque nature que ce soit, pour exercer la fonction de membre de conseil d'administration.

b. CONDITIONS SE RAPPORTANT AUX CONFLITS D'INTERETS

Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit remplir les conditions ci- après :

- ✓ N'ayant pas de liens avec ADWYA; et, plus précisément, ne pas être conjoint, ascendant ou descendant du président du conseil d'administration, du directeur général, des membres du conseil d'administration et du ou des Commissaires aux comptes de ADWYA;

- ✓ ne doit pas être administrateur, directeur général, gérant ou salarié d'une société ayant des liens avec ADWYA;
- ✓ Ne doit pas avoir des contrats de prestations conclus directement par lui-même ou par personne interposée avec la ADWYA;
- ✓ Ne doit pas être salarié d'un autre établissement exerçant dans le secteur de l'industrie pharmaceutique ;
- ✓ N'ayant pas exercé un mandat de commissaire aux comptes de ADWYA, ou n'ayant pas été membre d'une équipe de commissariat aux comptes intervenante ;
- ✓ N'agissant pas pour le compte de client, fournisseur ou de prestataire de services ayant des liens significatifs avec ADWYA;
- ✓ Ne doit pas être, en même temps, membre de Conseil d'Administration d'une autre société pharmaceutique.
- ✓ Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- ✓ Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

c. CONDITIONS LIEES A LA COMPETENCE

Le candidat doit posséder les qualifications, les compétences et l'expertise lui permettant d'accomplir convenablement sa mission. Il doit avoir, à cet égard, une compréhension appropriée des différents types d'activités pharmaceutiques, financières, sociales ou techniques et une capacité d'analyse.

Compte tenu qu'il soit appelé à présider les réunions de comités émanant du conseil d'Administration, le candidat à ce poste d'administrateur indépendant doit :

- ✓ Être titulaire d'un diplôme universitaire (au moins une maîtrise) ou équivalent en rapport avec les domaines de la pharmacie, de la finance, de la comptabilité, des sciences économiques ; des sciences sociales, juridiques, ou des sciences de gestion,
- ✓ Posséder les qualifications requises lui permettant d'accomplir convenablement sa mission,
- ✓ Avoir une compréhension appropriée des différents types d'activités liées aux entreprises et une capacité d'analyse développée,
- ✓ Satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité et d'honnêteté requises en vertu des dispositions légales en vigueur afin de conférer aux décisions du Conseil la crédibilité et l'objectivité requises.

III. Constitution du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter les documents ci-après :

- Une demande de candidature au nom de Monsieur le Président du conseil de ADWYA ;
- Une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil
- Le curriculum vitae du candidat ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- La Fiche de Candidature dûment remplie et signée (Annexe1) ;
- Une déclaration sur l'honneur dûment remplie et signée (Annexe 2)
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat : Attestation(s) de travail originales ou copie(s) conforme(s) justifiant la qualité et l'expérience professionnelle du candidat ;

- Les documents justifiants, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre du conseil d'Administration d'une société anonyme ;
- Un bulletin numéro 3 : extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature ou copie du récépissé du dépôt de la demande d'obtention du bulletin numéro 3 auprès des autorités compétentes ;
- Un certificat de non-faillite datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature ou copie du récépissé du dépôt de la demande d'obtention du certificat de non-faillite et ce, pour tout candidat ayant éventuellement exercé la fonction de dirigeant d'une société.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents exigés sera automatiquement éliminé.

IV. Remise du dossier de candidature :

Les candidats intéressés par le poste d'administrateur indépendant, doivent faire parvenir leur demande sous pli fermé par Rapide poste ou par porteur, contre décharge, à l'adresse suivante : Société ADWYA, Bureau d'Ordre Route de La Marsa km 14, Sidi Daoud, La Marsa –Tunis et ce, au plus tard le vendredi 29/05/2020 à 17h00 (le cachet du Bureau d'Ordre de ADWYA faisant foi).

Les candidatures doivent être adressées au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration et l'enveloppe doit porter la mention : « Ne pas ouvrir – Candidature au poste d'administrateur indépendant au Conseil d'Administration de ADWYA ».

La liste des candidats - dont les dossiers sont acceptés - sera arrêtée par le Comité désigné par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 8 Mai 2020. Les candidats acceptés seront proposés pour le poste d'Administrateurs indépendants à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2020, qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2019.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

ANNEXE 1

FICHE DE CANDIDATURE

- Nom et Prénom :

- N° CIN :

- Profession / Activité :

- Formation académique du candidat :

- Historique en tant qu'administrateur :

Signature légalisée

ANNEXE 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Je soussigné :

- Nom et Prénom :

- N° CIN :

- Demeurant à :

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature légalisée

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.